C'est sur le terrain que le risque est généré, c'est donc là qu'il doit être géré. Pour assurer l'efficacité du comité de santé et de sécurité (CSS) et pour obtenir de bons résultats en prévention, les gestionnaires et les travailleurs doivent prendre leur place en prévention de la santé et la sécurité du travail (SST).

De façon générale, les problèmes en SST peuvent être résolus sur le terrain, sans nécessairement être acheminés au CSS. Toutefois, si un gestionnaire ne donne pas suite à une demande SST, le CSS doit prendre les mesures nécessaires pour éviter qu’elle demeure sans réponse. Ainsi, le comité doit adopter un mode de fonctionnement qui soutient les gens sur le terrain, tout en tenant compte de son rôle dans l'élaboration de moyens de prise en charge de la SST par les équipes de travail, directement.

Une demande SST peut toucher la correction d'un risque, la résolution d'un problème en SST ou la transmission d'une suggestion pour améliorer la prévention.

Il ne faut pas perdre de vue que l'efficacité en prévention repose également sur la participation active des travailleurs quant à l'identification des risques et à la recherche de solutions, et ce, peu importe la taille de l’organisation. Le représentant en santé et en sécurité (RSS), par ses fonctions, doit contribuer à l’identification des risques dans le milieu de travail et soutenir la prévention. À la suite de la constatation d’un risque sur le terrain, il pourrait en discuter avec le gestionnaire. Toutefois, si le gestionnaire ne peut corriger la situation, le RSS pourra consigner le problème, proposer des recommandations et soumettre le problème à la prochaine rencontre du CSS.

Pour bien illustrer le rôle du travailleur, du gestionnaire, du RSS et du CSS quant au traitement des demandes SST dans une structure décentralisée, l’APSAM suggère une procédure schématisée dans le tableau ci-après.



Suivi au CSS

Décision de la direction

Recommandation à la direction

Traitement de la demande

Demande soumise au CSS
(par le superviseur, par le demandeur ou par le RSS)

Demande traitée

Demande retournée au supérieur immédiat

Si la mesure corrective est applicable dans un autre service ou département, le supérieur immédiat envoie une note au CSS pour la diffuser

Demande non traitée
ou traitée partiellement par le supérieur immédiat

Demande en SST

Rétroaction au demandeur

Demande traitée par le supérieur immédiat

Envoyée au supérieur immédiat (gestionnaire, contremaître, chef d’équipe, etc.) du service ou du département concerné